Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le

ID: 033-213303746-20230117-202305AUTODEFRI-DE

MAIRIE 33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-05

Nombre de conseillers

en exercice : 12 présents : 10 votants : 10

OBJET:

BIENS SANS MAITRES AUTORISATION DE DEFRICHEMENT PARCELLES

Date de convocation du Conseil : 17 janvier 2023

Affichée le : 09 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le : 17 janvier 2023 le Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DE BLAYE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de Mr Arnaud OVIDE.

Présents : Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine.

Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques.

HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Excusés : Mme TYBULE Marie-José, Mme MEYNARD Amélie.

M. Le Maire expose concernant les parcelles ZE81 & ZC292, qui se trouvent à proximité de la zone d'activité « Gironde Synergie » que la Communauté de Communes de l'Estuaire souhaite se porter acquéreur.

La Communauté de Communes de l'Estuaire va déposer un dossier d'autorisation environnementale unique comprenant une demande d'autorisation de défrichement pour ces parcelles qui vont être reprises dans le patrimoine communal dans le cadre de la procédure de Biens Sans Maîtres dans les délibérations prises ce même jour.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité donne un avis favorable pour que la Communauté de Communes de l'Estuaire puisse déposer une demande d'autorisation de défrichement pour ces parcelles.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance DUBERGEY Jacques Pour copie conforme Le 17 janvier 2023

